

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN ----- COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE =====</p>	<p><u>DECISION</u> Remplacement ligne alimentation tableau scène salle des fêtes Marché de travaux</p>
---	--

LE MAIRE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique

DECIDE

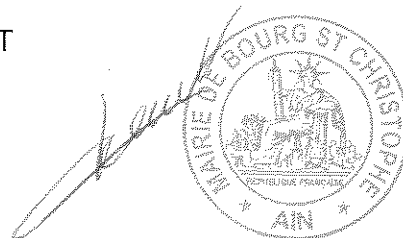
Article 1 : De signer le devis de la société MERLE THIERRY pour le remplacement de la ligne d'alimentation du tableau de la scène de la salle des fêtes pour un montant de 2 211 euros HT.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Le comptable public.

Fait à Bourg Saint Christophe, le 12 février 2026

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture

001-210100541-20260212-DEC202605-DE

Date de réception préfecture 17/02/2026

Et publication sur le site de la commune le 19/02/26